



ARRÊTÉ PERMANENT DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Le Maire de la Commune de MAISOD,

VU le CGCT, notamment ses articles L.2213-32, L.2225-1, L.225-2 à 4, L.5211-9-2 (loi 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification de la qualité du droit, article 77) ;

VU le CGCT, articles R.2225-1 à R. 2225-10 (décret n°2025-232 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
VU l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la Défense Extérieure contre l'Incendie ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013358-006 du 24 décembre 2013, arrêtant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Jura ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-1505 du 31 décembre 2015 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ;

VU l'arrêté préfectoral n°39-2017-06-30-004 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie ;

VU le rapport de situation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) communiqué par le service d'incendie et de secours du Jura ;

La défense extérieure contre l'incendie de la commune de MAISOD

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI) n°15-2023 est abrogé.

ARTICLE 2 : Service Public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

La commune de MAISOD est en charge du service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI) sur son territoire.

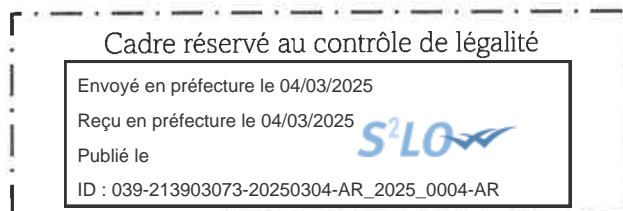
ARTICLE 3 : Identification des risques

Les différents risques (habitat, industriel et artisanal, agricole),
Les Installations classées pour la protection de l'environnement,
Les établissements recevant du public,
Les sites d'hébergements itinérants,
Les autres risques significatifs du territoire sont recensés dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les Points d'eau Incendie du territoire

La liste des points d'eau Incendie de la commune conformes au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie est fixée en annexe 2 du présent arrêté.

Sur indication du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura, celle-ci est complétée par la liste des autres Points d'Eau Incendie de la commune reconnus disponible par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura lors des reconnaissances opérationnelles.



Les ponts d'eau Incendie issus du déploiement du schéma communal de DECI viendront compléter progressivement la liste des PEI conformes.

ARTICLE 5 : Les modalités d'émission et de réception des informations fonctionnelles et opérationnelles relatives à la DECI

Les informations fonctionnelles relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie du territoire sont transmises par et à transmettre à :

- Entité en charge du service public DECI :
 - o Commune de MAISOD
- Par voie postale à l'adresse suivante :
 - o Mairie – 230, Route du Pont de la Pyle- 39260 MAISOD
- Par courriel à l'adresse suivante :
 - o mairie@maisod.fr
- Par téléphone au numéro suivant :
 - o 03. 84.42.32.46
 - o Permanence : Lundi au Jeudi : 08h00 à 16h30

Les informations opérationnelles relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie du territoire sont transmises par ou à transmettre à :

- Entité d'astreinte du service public de la DECI :
 - o Commune de MAISOD
- Par téléphone au numéro suivant :
 - o 07.50.38.15.60 (M. le Maire : Michel BLASER)

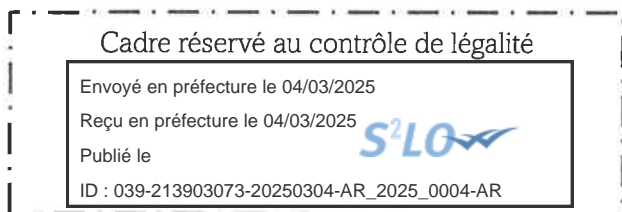
ARTICLE 6 : Les modalités de modifications de l'arrêté de DECI

L'arrêté relatif à la DECI de la commune de MAISOD est modifié lorsqu'il y a une évolution importante des points d'eau Incendie, une nouvelle zone d'habitat ou industrielle aménagée, la validation d'un schéma communal de DECI ou le transfert de pouvoir de police.

Cet arrêté sera affiché et publié sur le site de la Commune www.maisod.fr

Fait à MAISOD,
Le 04 / 03 / 2025

Michel BLASER, Maire




Annexe 1 - Tableau de synthèse : Identifications des risques

Village de participation	Voie / Rue / Allée	Bâtiments ou groupe de bâtiments	Nb Appareils	Surface maximum	Type bâtementaire	Distance mini d'habitat	Activité et/ou stockage présent (1)	ICPE (1)	Implantation des bâtiments (accessibilité)	Evolution du risque selon RODECT	Couverture à assurer	PEI de couverture / Type	Distance Minimum du PEI (m)	Volume disponible	Délai à l'Etat (en jours)	Etat PEI selon Recv Op SDIS	Résultat audit interne du PEI	Avis sur la couverture	Observations
Village de participation	Voie / Rue / Allée	Bâtiments ou groupe de bâtiments	Nb Appareils	Surface maximum	Type bâtementaire	Distance mini d'habitat	Activité et/ou stockage présent (1)	ICPE (1)	Implantation des bâtiments (accessibilité)	Evolution du risque selon RODECT	Couverture à assurer	PEI de couverture / Type	Distance Minimum du PEI (m)	Volume disponible	Délai à l'Etat (en jours)	Etat PEI selon Recv Op SDIS	Résultat audit interne du PEI	Avis sur la couverture	Observations
Maissud	Rue de la Chapelle	Habitations (s) de la voie	2	S 5 250 m²	Habitat	D ≥ 10 m			Voie communale 123 m	Habitat Faible	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	A 307 002	60-230	120 m³	S 0	Dépendant rehaussement	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Parcelle 138	Agricole	2	S 5 250 m²	Habitat	D ≥ 10 m			Voie privée	Agricole Faible	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 002	110	120 m³	90	Dépendant	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue du Pont de la Nive	Ménage	1	cm 390 m²	ERP - CA 5 - M - < 500 m²	D < 10 m			Voie départementale 123 m	ERP de type N° RXX-XXA-VA-CTISS500 m²	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 004	140	120 m³	97	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue du Pont de la Nive	Région du Lacs	1	cm 250 m²	ERP type 08	D ≥ 10 m			Voie départementale 123 m	Voie communale - 60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 004	85	120 m³	97	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue du Pont de la Nive	Foyer	1	cm 70 m²	ERP type 51	D ≥ 10 m			Voie départementale 123 m	ERP de type P-Y-L-C-L-J-A-C-RIS500 m²	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 003	13	120 m³	106	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue du Pont de la Nive	Aucune école / Parcelle (1)		S 5 250 m²	ERP type 5 R	D < 10 m			Voie départementale 123 m	Voie communale - 60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 004	150	120 m³	97	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue du Pont de la Nive	Habitations (s) de la voie	13	S 5 500 m²	Habitat	D < 10 m			Voie départementale 123 m	Habitat modéré	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 003	20-100	120 m³	106	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue du Pont de la Nive	Dependance	1	cm 750 m²	Habitat	D < 10 m			Voie départementale 123 m	Habitat modéré	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 004	80	120 m³	97	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue du Pont de la Nive	SC1 XCL Immatriculé	1	cm 650 m²	Industriel / Ateliers	D < 10 m			Voie départementale 123 m	Spécialité de dimensionnement hydrologique par le SDIS catésoissos	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 005	130	120 m³	96	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue de la Chapelle	Habitations (s) de la voie	7	1 cm 350 m² - S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m			Voie communale 123 m	Habitat modéré	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 002	40-230	120 m³	106	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue de la Chapelle	Habitations (s) de la voie	5	S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m			Voie départementale 123 m	Habitat modéré	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 004	50-130	120 m³	97	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue de la Chapelle	Habitations (s) de la voie	2	S 5 250 m²	Industriel / Ateliers	D < 10 m			Voie communale 123 m	Industriel / Ateliers modéré	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 004	100-140	120 m³	97	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue de la Chapelle	Habitations (s) de la voie	1	S 5 250 m²	Habitat	D ≥ 10 m			Voie communale 123 m	Habitat Faible	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 005	130	120 m³	96	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue de la Chapelle	Habitations (s) de la voie	1	1500 m²	Agricole	D ≥ 10 m			Voie communale 123 m	Agricole modéré	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 005	190 m 890 m	120 m³	96	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue de la Chapelle	Exploitation agricole (parcelle 30)		S 5 250 m²	Agricole	D ≥ 10 m			Voie communale 123 m	Habitat Faible	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 004	90 m	120 m³	93	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	
Maissud	Rue de la Chapelle	Habitations (s) de la voie	15	S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m			Voie communale 123 m	Habitat modéré	60m h - 21ha - D: 200 m - 1181	P 307 001	20-120	120 m³	138	Dépendant (s)	N.C. minuscule (1)	Assurée (c)	

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
 Reçu en préfecture le 04/03/2025
 Publié le
 ID : 039-213903073-20250304-AR_2025_0004-AR

Village de rattachement	Voie / Rue dit	Bâtiments ou groupe de bâtiments	N° Adresse	Analyse Bâtiminaire et activités										PEI de couverture / Type	Distance Min/Max du PEI (m)	Volume disponible	Délai a11 (jour/m²)	Etat PEI suivant Rec. Op. SDIS	Résultat outil interne du PEI	Avis sur la couverture	Observations
				Type bâtiminaire	Distance min d'hablement	Activité et/ou stockage présent (1)	ICPE (1)	Implantation des bâtiments (accessibilité)	Evolution du risque action RDBDECI	Couverture à vover											
Mansud	Rue des Chateaux	Chalet	1	S 5 500 m²	Habitat	D < 10 m				Voie communale 1-2-3	Habitat modéré	40 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 001	200	120 m³	138	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue Larrière	Habitations de la voie	4	S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m				Voie communale 1-2-3	Habitat modéré	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 001	30-110	120 m³	138	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue des Cyprès	Habitations de la voie	20	S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m				Voie communale 1-2-3	Habitat modéré	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 006 A 307 001	20-100	120 m³	65 67	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue des Cyprès	Esc NICOP/AST	1	env 1400 m²	Indusuel / Artisanal	D ≥ 10 m			ICPE industrielle	Voie communale 1-2-3			P 307 006 A 307 001	100	120 m³ 120 m³	65 80	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue des Cyprès	Granges isolées	1	env 120 m²	Indusuel / Artisanal	D ≥ 10 m				Voie communale 1-2-3	Habitat modéré	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 006	50	120 m³	65	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue des Laisnes	Habitations de la voie	9	S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m				Voie communale 1-2-3	Habitat modéré	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 006	20-110	120 m³	65	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue du réservoir	Habitat (parcelle 207)	1	S 5 250 m²	Habitat	D ≥ 10 m				Voie communale 1-2-3	Habitat modéré	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 006	140	120 m³	65	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue du réservoir	Médiane	1	S 5 500 m²	Agricole	D ≥ 10 m			Activité aqua-alimentaire	Voie communale 1-2-3	Agricole facile	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 006	200	120 m³	65	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue du réservoir	Esc NICOP/AST	1	1200 m²	Indusuel / Artisanal	D ≥ 10 m			ICPE industrielle	Voie communale 1-2-3			P 307 006 A 307 001	140	120 m³ 120 m³	65 80	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue du réservoir	Esc NICOP/AST	1	500 m²	Indusuel / Artisanal	D ≥ 10 m			ICPE industrielle	Voie communale 1-2-3			P 307 006 A 307 001	210	120 m³ 120 m³	65 80	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue du réservoir	Esc 1011M CLARIFANTE	1	1100 m²	Indusuel / Artisanal	D ≥ 10 m			Non classé	Voie communale 1-2-3	Stabilité du dimensionnement hydraulique par le SDIS et dessous		P 307 006 A 307 001	300 60	120 m³ 120 m³	65 80	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue du réservoir	Esc Laisnes	1	S 5 250 m²	Indusuel / Artisanal	D ≥ 10 m			Plâtre - peinture	Voie communale 1-2-3	Indusuel / Artisanal facile	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 006	270	120 m³	65	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue des Bouleaux	Habitations de la voie	4	S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m				Voie communale 1-2-3	Habitat modéré	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 008	30-110	120 m³	67	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue des Violettes	Habitations de la voie	8	S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m				Voie communale 1-2-3	Habitat modéré	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 008	25-150	120 m³	67	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Route de Trébuchanne	Habitations de la voie	26	S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m				Voie communale 1-2-3	Habitat modéré	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 008 P 307 009 P 307 010 P 307 023	20-200	120 m³	67 75 76 61	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Route de Trébuchanne	Salle communale	1	S 5 250 m²	ERP - une catégorie	D ≥ 10 m				Voie communale 1-2-3	Stabilité avis de la commission de sécurité - 60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI		P 307 010	30	120 m³	76	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Allée des Herminettes	Habitat	6	S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m				Voie communale 1-2-3	Habitat modéré	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 023	95-130	120 m³	64	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue du Mont dit corf	Camping	1	S 5 250 m²	ERP type PA	D < 10 m				Voie communale 1-2-3	ERP de type N R-2-V-A-D-1-A- C15-550 m		P 307 021	100-140	120 m³	75	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue du Mont dit corf	Bâtiment de restauration rapide	1	S 5 250 m²	ERP type N	D < 10 m				Voie communale 1-2-3	ERP de type N R-2-V-A-D-1-A- C15-550 m		P 307 021	140	120 m³	75	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		
Mansud	Rue du Mont dit corf	Habitat	52	S 5 250 m²	Habitat	D < 10 m				Voie communale 1-2-3	Habitat modéré	60 m² h-2 hauses - D: 350 m - 1 PFI	P 307 021 P307 022 P307 023 P 307 025	20-150	120 m³	75 64 60 61	Disponibilité (s)	S.C. communes (s)	Assuré (s)		

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
 Reçu en préfecture le 04/03/2025
 Publié le
 ID : 039-213903073-20250304-AR_2025_0004-AR



Analyse Bâtiementaire et activités																		
Village de rattachement	Voir / Rue dit	Bâiments ou groupe de bâtiments	Surface maximum	Type bâtiementaire	Distance mini d'hablement	Activité et/ou stockage présent (1)	ICPE (1)	Implantation des bâtiments (accessibilité)	Évaluation du risque selon RBD/ECI	Couverture à analyser	PEI de concurrence / Dpe	Distance Minimum du PEI (m)	Volume disponible	Debit à l'bar (m³/h)	État PEI (entour Réco. Op. SDIS)	Résultat audit interne du PEI	Actus sur la couverture	Observations
Maisud	Impasse de Hildel	Habitations) de la voie	S ≤ 250 m²	Habitat	D < 10 m			Voie communale 123 m	Habitat modeste	30 m² de -1 ha - D = 350 m + 193	P-307 022	0-385	120 m³	64	Disponibilité (a)	S.C. annexes (a)	Assurée (c)	
Maisud	Impasse des Pys	Habitations) de la voie	S ≤ 250 m²	Habitat	D ≥ 10 m			Voie communale 123 m	Habitat modeste	30 m² de -1 ha - D = 350 m + 193	P-307 024	0-380	120 m³	55	Disponibilité (a)	S.C. annexes (a)	Assurée (c)	
Maisud	D 301	Nation de recharge	S ≤ 250 m²	Industrial / Attribut	D ≥ 10 m			Voie communale 123 m	Industrial / Attribut modeste	30 m² de -1 ha - D = 350 m + 193	P-307 033	370	120 m³	107	Disponibilité (a)	S.C. annexes (a)	Assurée (c)	
Maisud	D301	Complexe Neige et plan au - les clubs de voile	S ≤ 250 m²	Industrial / Attribut	D < 10 m			Voie communale 123 m	Industrial / Attribut modeste	30 m² de -1 ha - D = 350 m + 193	P-307 033	344-120	120 m³	107	Disponibilité (a)	S.C. annexes (a)	Assurée (c)	
Maisud	La Mercurine	Établissement de restauration simple	S ≤ 250 m²	Industrial Type M	D ≥ 10 m			Voie départementale 123 m	RPT de type M - K-S-CW/P-A - CT-S500 m²	30 m² de -1 ha - D = 350 m + 193	P-307 030	100	120 m³	116	Disponibilité (a)	S.C. annexes (a)	Assurée (c)	
Maisud	La Mercurine	Capitaine	S ≤ 250 m²	Industrial - Cat 5 - M - < 300 m²	D < 10 m			Voie départementale 123 m	RPT de type M - K-S-CW/P-A - CT-S500 m²	30 m² de -1 ha - D = 350 m + 193	P-307 035	30	120 m³	110		S.C. annexes (a)	Assurée (c)	
Maisud	La Mercurine	VVF	Had principale - 375 m² - autre S ≤ 250 m²	Industrial Type R	D < 10 m			Voie départementale 123 m	RPT de type M - K-S-CW/P-A - CT-S500 m²	30 m² de -1 ha - D = 350 m + 193	P-307 035	30-280	120 m³	110		S.C. annexes (a)	Assurée (c)	
Maisud	La Mercurine	STIP	S ≤ 250 m²	Industrial / Attribut	D ≥ 10 m			Voie départementale 123 m	Industrial / Attribut modeste	30 m² de -1 ha - D = 350 m + 193	P-307 035	350	120 m³	110		S.C. annexes (a)	Assurée (c)	
Maisud	La Mercurine	Hébergement touristique (parcelle 145)						Voie départementale 123 m	Hébergement modeste	30 m² de -1 ha - D = 350 m + 193	P-307 030	345-100	120 m³	116		S.C. annexes (a)	Non assurée	

1.0 - Sans objet

(1) pour bâtiments industriels - artisans - agricoles
 N.C. annexes (a)
 N.C. annexes (b)
 Assurée (c)
 et P.A.C.T. - Plan d'actions à Court Terme efficace

Arrêté CFE - Les moyens de lutte contre l'incendie sont adaptés aux risques, notamment d'un ou de plusieurs appareils d'incendie, incendies, poteaux par exemple) publics ou privés dont un minimum à 200 mètres au plus du risque, ad de pompiers (sauf, éventuellement, d'une caractéristique en rapport avec le danger à combattre à défaut des moyens précédents, une réserve d'eau d'un volume 150 m³ dédiée à l'extinction non accessible en toutes circonstances

Informations initiales				Etude du SDIS				DECI existante						
Établissement	Adresse	Commune	Activité	D9	Débit requis	OU	Volume requis	Nombre de PEI	Fractionnement (débit OU volume)	Distances (D1, D2, D3)	N° PEI	Débit/Volume	Distance	DECI suffisante ?
BGHM-CHARPENTE	240 rue du réservoir	MAISOD	Construction de charpente bois	Oui	90 m³/h pendant 2h		180 m³	2	PEI 1 : 60 m³/h OU 120 m³ PEI 2 : 30 m³/h OU 60 m³	D1 = 150 m D2 = 350 m	A-307.001 P-307.006	120 m³/h 60 m³/h	50 m 290 m	Oui
SCI XC Immobilier	Route du Pont de la Pyle	MAISOD	Garage automobile / stockage de bateaux	Oui	60 m³/h pendant 2h		120 m³	1	PEI : 60 m³/h OU 120 m³	D = 350 m	P-307.005	60 m³/h	200 m	Oui

NB :
 1) La distance mentionnée dans l'objectif de DECI fixé s'entend par la distance entre la structure à défendre et le point d'eau incendie par les voies utilisables par les engins de lutte contre l'incendie.
 2) Sont exclues de ce cadre réglementaire les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est du devoir de l'exploitant de se tourner vers l'inspection des Installations Classées.
 3) Il conviendra de s'assurer que les débits des PEI préconisés soient délivrés en simultané et que les réservoirs les alimentant soient d'un volume suffisant pour maintenir ces débits sur 2h.

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
 Reçu en préfecture le 04/03/2025
 Publié le
 ID : 039-213903073-20250304-AR_2025_0004-AR

Commune de MAISOD

Annexe 2 - Liste des points d'eau incendie DISPONIBLES

Mise à jour : 04/03/2025

Indice support : b



N° du PEI	Type du PEI	Statut PEI (Public, Privé)	Convention PEI privé/ Commune	Gestionnaire du réseau	Village / Lieu dit de rattachement	Adresse d'implantation	Date du contrôle	Débit nominal (m³/h)	Pression statique	Capacité de la ressource en eau	Date réception initiale ou reconnaissance opérationnelle	Disponibilité (Réception initiale ou reconnaissance opérationnelle)
Points d'eau incendie de type "PEN A"												
A 307,001	RAE	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Zone Artisanale	24/02/2025			120 m³	28/02/2025	Disponible
A 307,002	RAE	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	En Frénil	24/02/2025			60 m³	28/02/2025	Disponible
Points d'eau incendie de type "P1B1"												
P 307,001	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Rue du château	04/10/2024	138	3,5	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,002	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Route du pont de la pyle nord	04/10/2024	90	4,2	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,003	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	rue de la chapelle	23/12/2024	106	3,7	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,004	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Route du pont de la pyle sud	23/12/2024	97	3,6	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,005	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Chemin du Ronge	23/12/2024	96	4,4	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,006	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Rue des cyclamens ouest	04/10/2024	65	3,2	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,007	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Rue des cyclamens est -	04/10/2024	67	2,8	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,008	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Rue des violettes *	04/10/2024	67	2,8	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,009	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Rue combe à la Bruine -	04/10/2024	95	3,3	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,010	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Route de trélachaurne - salle des fêtes	04/10/2024	76	3,2	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,021	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Le mont du cerf - côté camping	04/10/2024	75	3,9	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,022	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Le mont du cerf - impasse de Brillat	04/10/2024	64	3,8	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,023	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Le mont du cerf (Nord)	04/10/2024	60	3,4	120 m³	28/02/2025	Disponible restreint
P 307,024	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Le mont du cerf - rue des pins	04/10/2024	55	3,6	120 m³	28/02/2025	Disponible restreint
P 307,025	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Le mont du cerf- Nouveau lotissement	04/10/2024	61	3,2	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,030	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Plage de la mercantile	04/10/2024	116	4,2	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,032	P1 100	Privé	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	VVF - Maisod-sud	04/10/2024	61	3,6	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,033	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Néige et plein air - les chalets de vouglins	04/10/2024	107	3,7	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,034	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	Chemin du Ronge - ferme Brillat	04/10/2024	93	2,5	120 m³	28/02/2025	Disponible
P 307,035	P1 100	Public	Sans Objet	SIEA Mercantile	Maisod	VVF - Maisod-nord	04/10/2024	110	4,4	120 m³	28/02/2025	Disponible

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20250304-AR_2025_0004-AR